DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Ce qu'en pense

Une pièce essentielle du système de santé

Les médecins de premier recours représentent une pièce essentielle du système de santé, même si celui-ci ne cesse de se complexifier et de se spécialiser. Il leur appartient d'accompagner les patientes et patients et d'appréhender leur santé de façon globale, de promouvoir auprès d'elles et eux les comportements favorables à la santé et les actes de dépistage précoce, de les orienter dans le système de soins et de contribuer à la coordination entre les différent·es intervenant·es de la chaîne des soins.

Pivots du système de santé et de la relation entre patientèle et prestataire de soins, ces médecins de premier recours, qu'ils soient praticiens ou spécialistes, doivent pouvoir bénéficier de conditions de travail attractives et d'une réelle reconnaissance de leur rôle. L'introduction future du TARDOC devrait y contribuer. Elle ne fera néanmoins pas tout.

Face à la pénurie de médecins de premier recours, le Canton de Neuchâtel, en étroite collaboration avec la Société Neuchâteloise de Médecine (SNM) et l'association Médecins de Famille et de l'Enfance (MFE Neuchâtel), soutient par des moyens concrets la formation dans ces disciplines et l'établissement de médecins. Depuis plusieurs années, il a également favorisé une plus étroite collaboration entre l'hôpital et les médecins en pratique libérale, contribuant notamment à alléger les services de garde de ces derniers.

Dans le même but, les Cantons ont soutenu la révision de l'article 37 al. 1bis LAMal permettant de prévoir jusqu'à fin 2027 des exceptions à l'exigence d'avoir travaillé pendant au moins trois ans dans un établissement suisse reconnu de formation postgrade.

S'agissant de la formation, la Conférence Latine des Affaires Sanitaires et Sociales (CLASS) a récemment lancé le projet de Réorganisation de la formation postgraduée de médecine en Suisse romande (REFORMER). En substance, il s'agit de développer la formation dans les disciplines de premier recours et d'encourager les médecins en formation à s'y orienter. Le système de santé nécessite en effet des mécanismes d'orientation et d'incitation pour répondre de façon pertinente aux besoins de relève. De telles incitations sont en outre légitimes vu l'effort consenti par les collectivités dans la formation des médecins. Il s'agit aussi de limiter la dépendance vis-à-vis d'autres pays formateurs.

Pour réussir sur cette voie, les autorités cantonales entendent entretenir une étroite concertation avec les sociétés médicales et les institutions de formation.

Laurent Kurth
Chef du Département des finances et de la santé (DFS) et conseiller d'Etat démissionnaire du canton de Neuchâtel

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.